



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
COMMUNE DE GRATENS

COMPTE - RENDU

Séance du 1^{er} Avril 2021

Procès-Verbal

N° 1/2021

Législature 2020-2026



ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance
2. Approbation du précédent compte rendu
3. Démission d'un Conseiller Municipal
4. Élection d'un 4^{ème} Adjoint au Maire
5. Terrains Communaux
 - 5.1. Division parcellaire lieu-dit « sous le canal »
 - 5.1.1. Honoraires du Géomètre
 - 5.1.2. Prix de vente de deux terrains à bâtir
 - 5.2. Offre d'achat par M. MULLER Damien
6. Ecole
 - 6.1. Appel à projet – Socle numérique
 - 6.2. Acquisition de mallettes PPMS
7. Salle des Fêtes : acquisition de mobilier
8. SDEHG
 - 8.1. Demande branchement coffret
 - 8.2. Extension éclairage public
9. Renouvellement autorisation pour recrutement CDD
10. Renouvellement contrats d'entretien
11. Convention – assainissement bâtiments communaux
12. Isolation des combles des Bâtiments Communaux
13. Communauté de Communes Cœur de Garonne : pacte de gouvernance
14. Compte rendu de réunions
15. Questions Diverses

Séance du 1^{er} Avril 2021

En période d'état d'urgence sanitaire - Épidémie COVID-19
(Réf : Décrets du 23/03/2020 et du 11/05/2020)

L'an deux mille vingt et un, le premier avril à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

Présents : CACAULT Pénélope, CHAUVIN Olivier, DANGLA Claude, DUTREY Alain, FELIU Sébastien, LAPIZE Patrick, LEMARCHAND Valérie, MAUROY Frédéric, MORIN Maurice, SIADOUS Stéphanie.

Absents : AMARAL Angélique, RODRIGUEZ Graziella, SAURRAT Catherine, TOUSTOU Thierry.

Procurations : SAURRAT Catherine à LEMARCHAND Valérie, TOUSTOU Thierry à DUTREY Alain.

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.

M. FELIU Sébastien est élu à l'unanimité.

M. le Maire propose le huis clos pour statuer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et invite les conseillers municipaux à se prononcer par un vote à main levée. Les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)	RESULTAT
12(dont 2 procurations)	0	0	Huis clos approuvé à l'unanimité

-----**DEBUT DU HUIS CLOS**-----

La séance continuant,

2. Approbation du précédent compte rendu

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

3 . Démission d'un Conseiller Municipal

Madame le Sous-Préfet a acté la démission de M. ESTRADE Éric de son mandat de conseiller municipal et de 4^{ème} adjoint. Le tableau du Conseil Municipal a été modifié en ce sens à la date du 13/01/2021.

4. Élection d'un 4^{ème} Adjoint au Maire N° 2020DEL001

Au vu de la délibération en date du 03/07/2020 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire de la commune, M. le Maire fait appel à candidature pour le poste de 4^{ème} adjoint à pourvoir.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	14
f. Majorité absolue ⁴	08

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MME LEMARCHAND Valérie	14	Quatorze

Proclamation de l'élection du premier adjoint

MME LEMARCHAND Valérie a été proclamée quatrième adjoint et immédiatement installée.

5.Terrains Communaux

5.1. Division parcellaire de la parcelle D 979 lieu-dit « sous le canal »

5.1.1. Honoraires du Géomètre N° 2020DEL002

M. le Maire informe l'Assemblée que la SARL G.O Mètres a procédé à notre demande au chiffrage de la procédure de bornage et de division parcellaire de la parcelle D 979 en vue de la vente de deux terrains à bâtir non viabilisés. Le montant des honoraires est de 3 000 €uros TTC.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve le devis précité et autorise M. le Maire à notifier son acceptation à la SARL G.O Mètres sise à Carbonne.

5.1.2. Prix de vente du mètre carré de deux terrains à bâtir issus de la parcelle D 979 N° 2020DEL003

Le Conseil Municipal décide le report de ce délibéré qui nécessite la prise en compte de tous les frais annexes à la division de la parcelle D 979 en deux terrains à bâtir.

Toutefois, M. le Maire se voit confier l'autorisation de consulter différentes agences immobilières (sans exclusivité) pour prises de contact avec des futurs acquéreurs.

5.2. Offre d'achat par M. MULLER Damien d'une bande de terrain sur parcelle D 960 N° 2020DEL004

M. MULLER Damien nous adresse une proposition d'achat d'une bande de terrain d'environ 400 m² sur la parcelle D 960 pour agrandir les limites de sa propriété. Son offre de 4 500 €uros est portée à la connaissance du Conseil Municipal ainsi que le coût du bornage qui nous incomberait en cas d'accord de vente, soit 1 600 euros.

Après délibéré, le conseil municipal estime cette proposition trop basse. Il décide d'attendre les futures divisions parcellaires attenantes avant de se décider et reviendra vers le demandeur. Avis lui sera fait de cette décision dans les meilleurs délais.

6.Ecole

6.1.Appel à projet – socle numérique N° 2020DEL005

M. le Maire propose de prendre rang à l'appel à projet « socle numérique » porté par l'Éducation Nationale à destination des écoles élémentaires. Ce dernier permettrait de compléter le parc informatique de l'école tout en bénéficiant d'un financement à hauteur de 70%.

Le Conseil Municipal valide cet achat estimé à 6 195.56 € pour un reste à charge estimé à 859.56 € et s'interroge sur la prise en charge de l'entretien, la mise à jour et l'assurance. Il souhaite qu'un inventaire annuel du matériel mis à disposition soit tenu par la direction de l'école communale et qu'il nous soit communiqué en fin d'année scolaire.

6.2.Acquisition de mallettes PPMS N° 2020DEL006

Afin de se conformer aux normes de sécurité en vigueur au regard du dispositif VIGIPIRATE, M. le Maire informe l'Assemblée que l'acquisition de trois mallettes PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) s'est imposée à la suite des différents exercices d'alerte et de sécurité initiés par M. Patrick LAPIZE, 1^{er} Adjoint. Elles ont été mises en place à l'école et devront faire l'objet d'un entretien annuel.

7.Salle des Fêtes : acquisition de mobilier N° 2020DEL007

L'acquisition de nouvelles tables plus fonctionnelles et de quelques chaises supplémentaires pour la salle des fêtes a pu être concrétisée grâce au reliquat de crédits non utilisés pour les festivités 2020 en accord avec le Comité des Fêtes de Gratens, en raison du contexte sanitaire COVID. Ainsi 32 tables et 10 chaises en complément ont été achetées.

8.SDEHG

8.1.Demande branchement coffret N° 2020DEL008

M. le Maire propose de confier au SDEHG l'étude de l'installation d'un coffret électrique aux abords de la place de la mairie permettant le branchement des commerçants lors des marchés plein air des jeudis après-midi. Un devis sera présenté au prochain conseil municipal.

8.2. Extension éclairage public N° 2020DEL009

Afin de répondre à la demande de plusieurs administrés et par soucis d'économie, l'extension et la rénovation déjà envisagées du réseau de l'éclairage public est proposée par M. le Maire. La commune pourrait dès le vote du budget 2021 intégrer la part d'annuité dédiée au remboursement de la part communale auprès du SDEHG, sans impact sur la capacité d'autofinancement puisque la consommation électrique chuterait de 70%. Adopté à l'unanimité

9.Renouvellement autorisation pour recrutement CDD N° 2020DEL010

Monsieur le Maire propose, comme cela a été fait en 2020, **de statuer sur le recrutement de** personnel non titulaire pour assurer en cas de besoin la continuité des services au cours de l'année 2021. Adopté à l'unanimité.

10. Renouvellement contrats d'entretien N° 2020DEL011

M. le Maire demande l'autorisation de pouvoir proroger l'ensemble des contrats annuels dédiés à l'entretien des équipements communaux. Le Conseil Municipal adopte cette mesure à l'unanimité.

Par ailleurs, Madame LEMARCHAND souligne que le défibrillateur n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Le changement de lieu sera fait rapidement.

11. Convention – assainissement bâtiments communaux N° 2020DEL012

Il est proposé au Conseil Municipal de confier la maintenance annuelle du dispositif assainissement des bâtiments communaux à l'entreprise SAS GAIA Clean Water, laquelle offre des conditions commerciales plus avantageuses que la Sté Premier Tech en charge jusqu'ici de cette installation (430 euros au lieu de 900 euros). Adopté à l'unanimité.

12. Isolation des combles des Bâtiments Communaux N° 2020DEL013

Notre collectivité a pu bénéficier du programme d'isolation à un euro. Cette action contribuera à la réduction des frais budgétaires et à l'effort d'économie d'énergie. L'isolation des combles de l'école a été effectuée et a permis de constater qu'une partie de l'isolation n'avait pas été faite lors de la construction sur plus de 50 m². Les combles de la mairie, de la maison attribuée à la chasse et du local technique seront faits ultérieurement.

13. Communauté de Communes Cœur de Garonne : pacte de gouvernance N° 2020DEL0014

La Communauté de Communes Cœur de Garonne a élaboré à l'attention de ses 48 communes membres, un projet de « pacte de gouvernance » pour la mandature 2021 – 2026. Après lecture, le projet est adopté à l'unanimité.

14. Compte rendu de réunions

- M. le Maire et M. l'Adjoint chargé du budget ont effectué un stage initié par l'Agence Technique Départementale sur le thème « Finances Locales : préparation et montage du budget de la collectivité »

- M. le Maire et M. le premier adjoint se sont rendus en réunion chez M. le Directeur des services techniques de la Communauté de Communes Cœur de Garonne afin de faire le point sur la voirie. Les 25 000 euros de subventions perdues en 2018 par l'ancienne municipalité (15 000 € d'abondement commune Pool Routier annuel et 10 000 € du conseil départemental) ne pourront pas être récupérées entièrement. La Communauté de Communes Cœur de Garonne s'engage à restituer la part communale versée sur une période de 3 ans.

- Une réunion de chantier chemin de la briqueterie se tiendra dans les semaines à venir afin de définir la nature des travaux à exécuter de façon pérenne. La municipalité refuse des réparations partielles, attend une nouvelle expertise et propose de travailler sur un réaménagement de sens de circulation.

- M. le Maire de Gratens a été invité à la réunion sur le photovoltaïque à l'étude à Lafitte Vigordane. Ce projet se situe derrière l'autoroute en limite de Carbonne. Il associera une ferme pédagogique, un apiculteur, et un éleveur de bovins.

15. Questions diverses

Concernant le projet photovoltaïque gratois nous n'avons aucun retour de la Chambre d'Agriculture. Par contre cet organisme a émis un avis défavorable sur le projet de Lafitte Vigordane.

Fin de séance à 22h10

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signature des conseillers municipaux en page 7.

NOM – PRÉNOM	SIGNATURE
Angélique AMARAL	<i>Absente</i>
Pénélope CACAULT	
Olivier CHAUVIN	
Claude DANGLA	
Alain DUTREY	
Éric ESTRADE	
Sébastien FELIU	
Patrick LAPIZE	
Valérie LEMARCHAND	
Frédéric MAUROY	
Maurice MORIN	
Graziella RODRIGUEZ	<i>Absente</i>
Catherine SAURRAT	<i>Procuration à LEMARCHAND Valérie</i>
Stéphanie SIADOUS	

Thierry TOUSTOU	<i>Procuration à DUTREY Alain</i>